



sem'soleil



**Société d'Economie
Mixte Solidarité
Energies Innovation
Loire**

Une véritable politique de l'énergie dans le département de la Loire

Les orientations du Grenelle de l'Environnement prévoient un fort développement des énergies renouvelables.

La multiplication de projets importants concerne directement les collectivités locales.

Parce que l'énergie est un réel facteur de l'aménagement du territoire, les projets de développement doivent intégrer les acteurs publics.

Les élus du SIEL ont délibéré pour créer une Société d'Economie mixte (SEM) départementale agissant dans le domaine des énergies renouvelables.

Il se sont appuyés sur l'expérience d'une SEM similaire agissant dans le département de la Vienne : SERGIES. Cette SEM est elle-même actionnaire de la Sem'soleil dans la Loire.

L'objectif de Sem'soleil est de faciliter un développement raisonné des énergies renouvelables sur le territoire tout en garantissant un suivi et un contrôle par les collectivités locales.

Sem'soleil vise plus particulièrement à investir dans des projets importants de production d'électricité décentralisée à partir d'énergies renouvelables comme le solaire photovoltaïque ou l'éolien.

Composée majoritairement de collectivités territoriales dont le SIEL, Sem'soleil permet de conserver une maîtrise publique sur des projets énergétiques d'ampleur en respectant les territoires.

Sem'soleil est un outil proposé aux acteurs ligériens qui souhaitent s'engager dans le développement des énergies renouvelables, en leur apportant une expertise et en assurant une maîtrise d'ouvrage. **Sem'soleil propose de vous accompagner dans vos projets.**

Des sociétés de projets

Pour certaines opérations, Sem'soleil constituera avec des partenaires privés (promoteur éolien, investisseur photovoltaïque...), des organismes institutionnels et des acteurs publics, une société de projet* pour financer et exploiter la réalisation avec pour objectif de garantir la maîtrise publique, sans

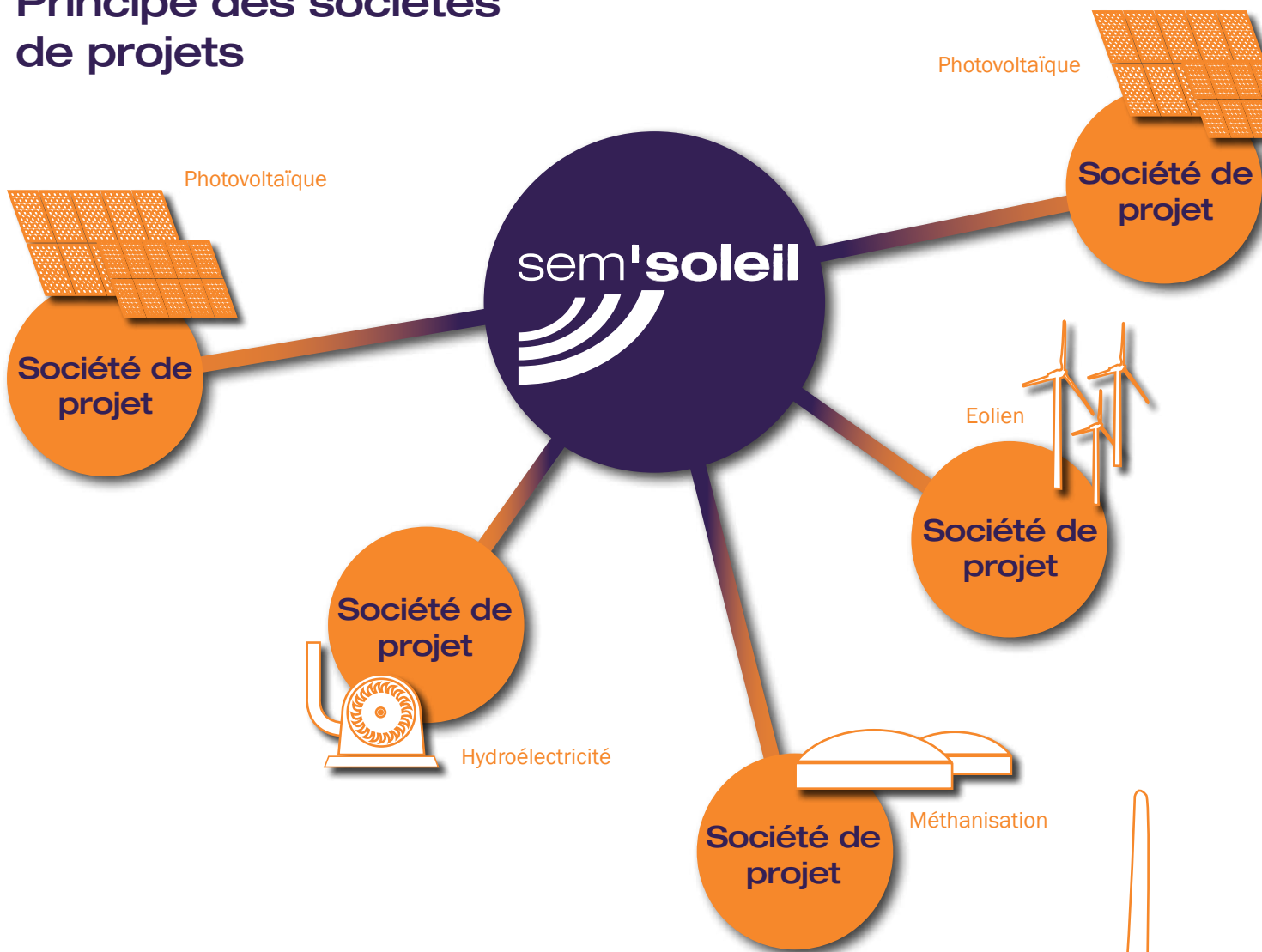
pour autant supporter la majorité des investissements.

Grâce à cette organisation, Sem'soleil permet un développement équilibré et responsable des énergies renouvelables auprès d'entreprises, d'établissements publics ou d'enseignement, d'agriculteurs, de bailleurs sociaux etc...

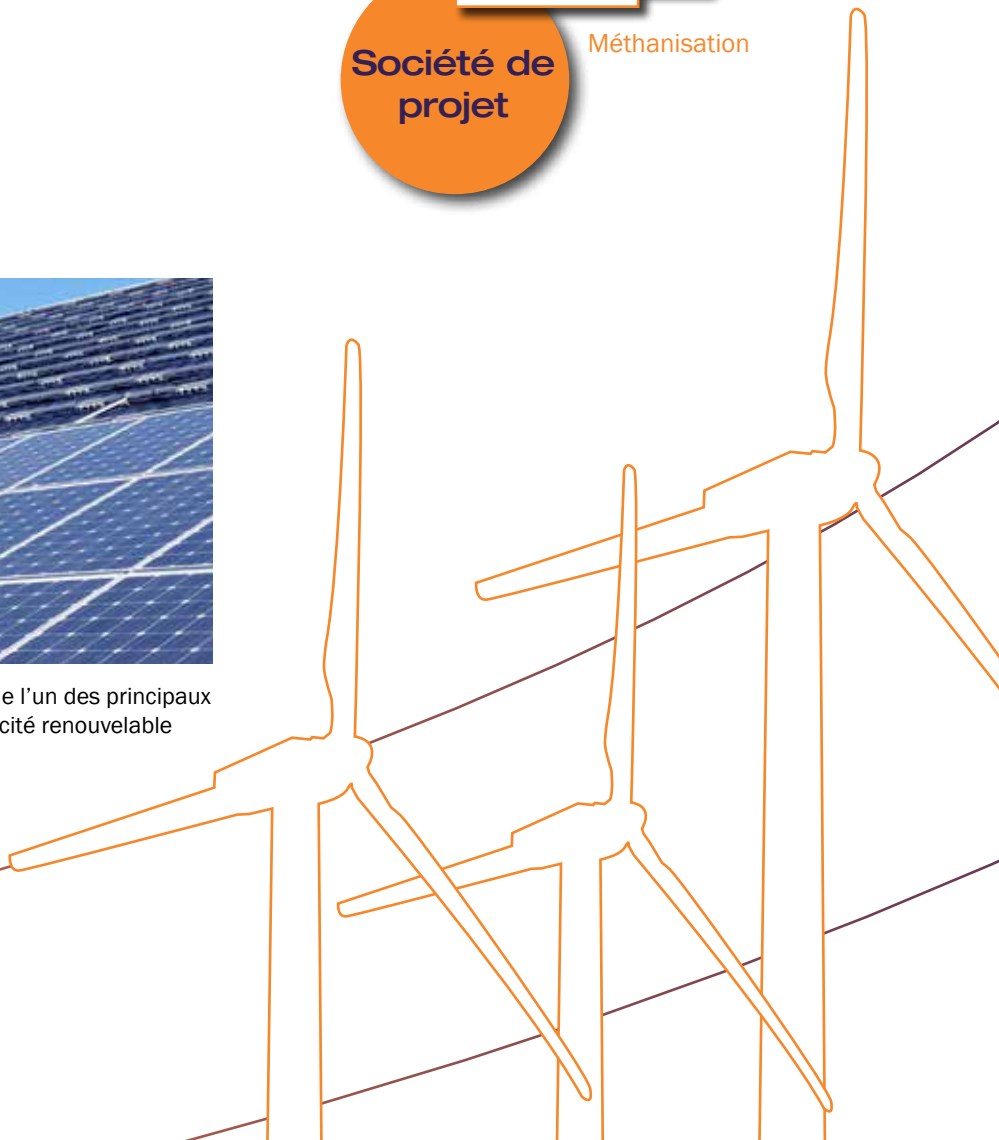
Les projets liés au patrimoine des collectivités adhérentes au SIEL font l'objet d'un travail indépendant mené par le SIEL dans le cadre de ses propres compétences. Sem'soleil ne se substitue pas au programme de maîtrise d'ouvrage porté par le SIEL (chaufferies bois, solaire thermique et photovoltaïque).

* Société par Actions Simplifiée SAS

Principe des sociétés de projets



Le solaire photovoltaïque constitue l'un des principaux gisements de production d'électricité renouvelable financés par Sem'Soleil.





Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) est une collectivité territoriale publique qui regroupe les 327 communes de la Loire, 37 structures intercommunales et le Conseil général.

Ces collectivités confient au SIEL la gestion des réseaux de distribution électrique et gaziers communaux.

Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments et assure le développement des énergies renouvelables (bois, solaire, éolien...).

Contact



**4 av Albert Raimond
CS 80019
42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00
Fax. 04 77 43 89 13**